

Nyon, Ferme du Manoir

Mardi 29 mars 2011 à 20h00

Procès-verbal

Monsieur Eric Hermann, Président du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du District de Nyon souhaite la bienvenue aux délégués et déléguées et ouvre la séance à 20h10.

1) Liste des présences

Suite à la distribution des cartons de vote, M. le Président constate qu'il y a 30 communes présentes représentées par 54 délégué-e-s.

Il informe que les communes d'Arnex-sur-Nyon, La Rippe, Longirod, Mies, Mont-sur-Rolle et Genolier, se sont excusées,

de même que : MM. D. Belotti et P. Müller du Comité de direction et Ph. Haussauer, délégué, et E. Morel, suppléant.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc délibérer valablement.

2) Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose, d'une part, d'ajouter l'approbation du présent ordre du jour, qui a été omise et, d'autre part, sur demande du CODIR, de modifier l'ordre du jour en regroupant les points 6, 8 et 9 sous le point 6. Il demande si cet ordre du jour convient.

Le nouvel ordre du jour est **adopté à l'unanimité**.

3) Assermentation

M. Rasul Mawjee, délégué du Conseil communal de la Ville de Gland, promet de respecter le serment lu par le Président. Il est chaleureusement applaudi par les membres de l'assemblée.

4) Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010 à Luins

Le bureau n'a reçu aucune remarque concernant ce procès-verbal. M. le Président souhaite savoir si dans l'assemblée quelqu'un voudrait s'exprimer à ce sujet. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le procès-verbal est **approuvé**, par 55 oui et 3 abstentions.

5) **Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

Le Président informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucun courrier, mais il peut d'ores et déjà annoncer que l'assermentation des membres du Conseil Intercommunal ainsi que des membres du Comité Directeur (CODIR) aura lieu le 7 juillet 2011. Le lieu et l'heure ne sont, pour le moment, pas connus.

6) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. P.-A. Romanens, Président du CODIR, se réjouit de pouvoir prendre la parole dans la salle de la Ferme du Manoir et précise que s'il avait été dit, il y a 5 ans, que le Conseil Régional siègerait à Nyon en mars 2011, il n'y aurait pas cru. Il tient à relever ce moment historique et le fait que le chef-lieu du district fasse maintenant partie du Conseil Régional.

M. P.-A. Romanens dresse rapidement la liste des interventions de ses collègues du CODIR, à savoir : M. G. Creteigny pour quelques explications au niveau du Plan Directeur Régional, M. P. Stampfli pour la mobilité, la culture avec Mme M.-J. Semadeni, TéléDôle par M. S. Beck, des informations sur le bilan de législature du 5 mai prochain, quelques mots sur le Plan d'Investissement Régional et pour terminer des nouvelles de la SOFREN.

La présentation projetée à cette occasion est jointe à ce procès-verbal.

7) **Préavis N° 65-11** : demande de crédit de CHF 151'200.-- pour l'étude du programme de politique de développement touristique de la partie lémanique du district de Nyon.

Le Président demande au délégué de la commune de Gingins, M. C. Gorgerat, de bien vouloir lire l'amendement qu'il a déposé, auprès du Bureau, au début de la séance.

M. C. Gorgerat s'exécute en informant l'assemblée que Gingins est une particularité territoriale, puisque cette commune se trouve à la fois dans la région lémanique et jurassienne. Il propose donc un amendement de CHF 4'000.-- pour la Commune de Gingins et demande d'imputer d'autant le compte de fond d'investissement montant étant équivalent à la commune de Crans. Il invoque la présence du Musée romand de la machine agricole se trouvant sur le territoire de la commune de Gingins et du fait que la politique touristique met l'accent sur le secteur de la Dôle, de St-Cergue et des Dappes. En résumé, M. C. Gorgerat propose de prélever CHF 4'000.-- supplémentaires sur le fond d'investissement régional, ce qui ferait passer la somme requise pour ce préavis à CHF 155'200.--.

M. le Président remercie M. C. Gorgerat pour son intervention et demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Bryand donne quelques explications au sujet de ce préavis, notamment sur le fait que la commission a pu se pencher sur le cahier des charges et a également pu constater avec satisfaction qu'avec cette seconde étude, il est question d'une politique touristique appliquée sur l'ensemble du district. Deux remarques formelles sur la ventilation des montants et sur l'amortissement de ces derniers sont relevées, de même que quelques remarques sur l'offre touristique et la promotion de celle-ci. Il souligne qu'il faut se donner des moyens pour cette promotion et ne pas rester dans les limites du district, en s'ouvrant à une région bien plus vaste, en prenant en compte ce qui existe déjà. De plus, il insiste sur le fait que des études ont été effectuées au niveau cantonal et que des documents, tant cantonaux que fédéraux sont disponibles à ce sujet. Tous les points soulevés n'amènent néanmoins pas d'amendements, mais devront être pris en compte lors de la mise sous toit définitive du cahier des charges. M. F. Bryand conclut ses propos en demandant à l'assemblée d'adopter ce préavis tel que proposé.

Le rapport de la commission gestion et finances n'ayant pas pu être distribué aux membres du Conseil Intercommunal, M. J.-L. Humbert lit le document dans son entier. Il est joint à ce procès-verbal. En conclusion, il propose d'accepter cette demande de crédit de CHF 151'200.-- comme présenté dans le préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement déposé par M. C. Gorgerat.

M. S. Beck précise qu'il n'y a pas de périmètre étanche et que les communes non associées, comme Chésereux, Gingins et La Rippe, par exemple, seront contactées et qu'elles peuvent participer à ce projet. De plus, il précise que, d'une part, il n'y a pas de nécessité de financement supplémentaire et que, d'autre part, il n'y aura pas de "trou" dans le cas de communes qui ne font pas parties du Conseil Régional. Il insiste encore sur le fait que toutes les communes qui le souhaitent seront intégrées dans ces projets touristiques, lémanique et jurassien, en y incluant les richesses de chacune.

Au vu des informations fournies par M. S. Beck, M. C. Gorgerat retire son amendement.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis proprement dit et passe la parole à M. D. Collaud qui demande qu'en fonction des volontés exprimées dans le document soumis quant au développement des activités touristiques, il aimerait savoir si un rapprochement entre les Offices du Tourisme de Rolle et de Nyon est à envisager.

M. S. Beck répond qu'il s'agit-là également d'une inquiétude des communes de la couronne rolloise et que c'est un débat à deux étages, dans la mesure où il s'agit d'une part d'un débat au niveau de la mise en réseau des acteurs et de l'offre avec l'ensemble des communes du périmètre, voir même au-delà. D'autre part, il y a le débat au niveau des outils de la promotion touristique et des efforts sont faits, tant du côté du Conseil Régional que de Nyon Région Tourisme, pour opérer un rapprochement avec l'Office du Tourisme de Rolle afin d'intégrer ces outils dans une seule structure. Néanmoins, c'est une démarche qui prendra encore quelques mois, mais que le souhait est de ne pas brusquer les choses.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 65-10 est adopté par 54 oui, aucune opposition et 4 abstentions.

8) Dépôt de préavis

M. P.-A. Romanens, Président du CODIR, profite de remercier l'assemblée pour l'acceptation du préavis qui vient d'être voté et annonce que quatre préavis seront déposés pour la prochaine séance.

No 66-2011 : Réalisation des infrastructures, ligne Gex - Divonne - Coppet

Ont déjà été nommés au sein de la commission ad hoc lors de la dernière séance : M. D. Collaud, M. B. Kocher, M. L. Henriod, M. R. Lecoultré, Mme C. Gallay.

No 67-2011 : Demande d'un crédit de CHF 90'000.- du fonds affecté TP pour les études des mesures d'accompagnement par bassins versants.

Sont nommés au sein de la commission ad hoc : M. Ph. Parmelin, M. N. Walter, M. J.-P. Friedli, M. T. Perrin, M. R. Mawjee.

No 68-2011 : Contribution de CHF 95'000.- sur le fonds régional TP affecté pour l'étude d'avant-projet des mesures de priorisation des bus

M. P. Stampfli propose que la commission en charge du préavis No 67-2011 se penche également sur celui-ci, ce qui est admis par l'assemblée.

No 69-2011 : Contribution de CHF 100'000.- pour la participation 2011 aux études et au fonctionnement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG), rapport de la commission ad'hoc, rapport de la commission gestions & finances, discussion et validation.

Sont nommés au sein de la commission ad hoc : M. B. Kocher, M. G. Rochat, M. Ch. Hill, M. V. Grandjean, Mme P. Vollenweider.

No 70-2011 : Comptes 2010

Ce préavis sera traité par la Commission de Gestion et Finances.

M. D. Collaud aimerait savoir si le préavis No 66-2011, dont aucun document n'a été reçu, sera traité encore cette législature ou non.

M. P. Stampfli lui répond que, suite à un problème de définition de tracé et pour répondre au souhait de la commune de Commugny, des compléments d'informations doivent être apportés à ce préavis. De ce fait, il est, pour le moment, en suspend.

9) Divers

Le Président n'a rien reçu par écrit et à l'avance. Il demande s'il y a des points qui demandent à être soulevé dans la salle, ce qui n'est pas le cas.

M. le Président rappelle les prochaines séances :

9 juin 2011 à Coppet - 27 septembre 2011 à Prangins - 3 novembre 2011 - 13 décembre 2011

Pour terminer, M. le Président passe la parole à M. D. Rossellat qui convie tout simplement l'assemblée à partager le verre de l'amitié, offert par la Ville de Nyon et invite ses membres à traverser la place pour se rendre au Carnotzet du Château où il fera plus frais.

La séance est levée à 21h10.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président		Le Secrétaire
 Eric Hermann		 Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 31 mai 2011